

ARRETE
portant Tableau annuel d'Avancement de grade – Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des INGENIEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'ingénieur principal

AR/2025-0794
ACTES/4.1

Le Président de Nevers Agglomération

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des Collectivités,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des INGENIEURS TERRITORIAUX

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
M. BARRIER Florent	ingénieur	ingénieur principal	1		Favorable

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à NEVERS, le 27 octobre 2025

Pour le Président, par délégation

Laurent POMMIER

Vice-Président aux Ressources Humaines

